

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Airloop–Linen Breeze AIRLOOP LINEN-EU

Version: 3

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit: Airloop–Linen Breeze AIRLOOP LINEN-EU (Contenu: 4-tert-Butylcyclohexyl acetate, Cinnamaldehyde, Linalyl acetate, d-Limonene)

Autre identifiant: AIRLOOP-LINEN-EU / GB-23-048-30

Identificateur unique de formule (UFI): Q0K0-M0MV-500Y-Y5C0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages du produit: Désodorisant

Usages déconseillés: Utiliser uniquement pour les applications prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise: Vectair Systems Ltd

Adresse de l'entreprise: Unit 3, Trident Centre, Armstrong Road, Basingstoke, Hampshire, RG24 8NU, UK

Contact: Product Development

Adresse e-mail: prod-dev@vectairsystems.com

Téléphone de l'entreprise: +44 (0) 1256 319500 (Office Hours 09:00 to 17:00)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence: [UK]111; [IE]+353 (0)1 809 2166; [BE]+32 (0)70 245 245; [BG]+359 (0)2 9154 233; [CZ]+420 224 919 293/+420 224 915 402; [DK]+45 8212 1212; [AT]+43 (0)1 406 43 43; [GR]+30 210 779 3777; [ES]+34 91 562 04 20; [EE][LV][SI][SE]112; [FI]+358 (0)9 471 977; [FR]+33 (0)1 45 42 59 59; [HR]+385 (0)1 23-48-342; [HU]+36 (06) 80 201-199; [IS]+354 543 2222; [IT]0016506 68593726; [LT]+370 (8)5 236 20 52/+370 (8)6 875 33 78; [NL]+31 (0)30 274 8888; [NO]+47 22 59 13 00; [PT]800 250 250; [RO]+40 (0)21 318 36 06; [SK]+421(0)254774166

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

Classe et catégorie de danger: Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2

Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3

H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Airloop–Linen Breeze AIRLOOP LINEN-EU

Version: 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

Mention d'avertissement

Attention.

Mention de danger

H315, Provoque une irritation cutanée.
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information complémentaire:

EUH208, Contient (Z)-3,4,5,6,6-Pentamethylhept-3-en-2-one, 10-Undecenal, 2,4-Dimethyl-3-cyclohexen-1-carboxaldehyde, Citral, Eugenol, Isocyclocitral, Linalool, Longifolene, Methyl salicylate, alpha-Pinene, beta-Pinene, omega-Pentadecalactone. Peut produire une réaction allergique.

Conseil de prudence

P280, Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302/352, EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305/351/338, EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333/313, En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337/313, Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501, Éliminer le contenu/récipient dans: site d'élimination approuvé.

Pictogrammes



2.3. Autres dangers

Autres dangers

Éléments d'étiquetage CLP pour les sensibilisants cutanés:: (Z)-3,4,5,6,6-Pentamethylhept-3-en-2-one, 10-Undecenal, 2,4-Dimethyl-3-cyclohexen-1-carboxaldehyde, Citral, Eugenol, Isocyclocitral, Linalool, Longifolene, Methyl salicylate, alpha-Pinene, beta-Pinene, omega-Pentadecalactone
Concentration (%) en Hydrocarbure :: 6.3000%

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Airloop–Linen Breeze AIRLOOP LINEN-EU

Version: 3

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008	Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA.
4-tert-Butylcyclohexyl acetate	32210-23-4	250-954-9		1-<5%	Skin Sens. 1B;H317,-	oral: ATE = 3370 mg/kg bw
Benzyl acetate	140-11-4	205-399-7		1-<5%	Aquatic Chronic 3; H412,-	oral: ATE = 2490 mg/kg bw
d-Limonene	5989-27-5, 138-86-3, 5989-54-8	227-813-5, 205-341-0, 227-815-6		1-<5%	Flam. Liq. 3-Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Asp. Tox 1-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 3; H226-H304-H315-H317-H400-H412,-	M = 1
Dihydromyrcenol	18479-58-8	242-362-4		1-<5%	Skin Irrit. 2-Eye Irrit. 2-STOT SE 3;H315-H319-H336,-	oral: ATE = 3020 mg/kg bw
Linalyl acetate	115-95-7	204-116-4		1-<5%	Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1B;H315-H317,-	
beta-Pinene	127-91-3	204-872-5		1-<5%	Flam. Liq. 3-Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Asp. Tox 1-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 1; H226-H304-H315-H317-H410,-	M = 1-M = 1
alpha-Pinene	80-56-8, 7785-26-4	201-291-9		1-<5%	Flam. Liq. 3-Acute Tox. 4-Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Asp. Tox 1-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 1; H226-H302-H304-H315-H317-H410,-	M = 1-M = 1-oral: ATE = 500 mg/kg bw
(Z)-3,4,5,6,6-Pentamethylhept-3-en-2-one	81786-73-4	279-822-9		1-<5%	Skin Sens. 1B-Aquatic Chronic 2;H317-H411,-	oral: ATE = 2500 mg/kg bw
Methyl N-methylantranilate	85-91-6	201-642-6		1-<5%	Eye Irrit. 2;H319,-	oral: ATE = 3700 mg/kg bw
Linalool	78-70-6	201-134-4		1-<5%	Skin Irrit. 2-Eye Irrit. 2-Skin Sens. 1B;H315-H317-H319,-	oral: ATE = 2790 mg/kg bw
Benzyl benzoate	120-51-4	204-402-9		1-<5%	Acute Tox. 4-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 2;H302-H400-H411,-	oral: ATE = 1160 mg/kg bw
Citral	5392-40-5	226-394-6		0.1-<1%	Skin Irrit. 2-Eye Irrit. 2-Skin Sens. 1;H315-H317-H319,-	
Methyl salicylate	119-36-8	204-317-7		0.1-<1%	Acute Tox. 4-Eye Dam. 1-Skin Sens. 1B-Repr. 2-Aquatic Chronic 3; H302-H317-H318-H361-H412,-	oral: ATE = 890 mg/kg bw
10-Undecenal	112-45-8	203-973-1		0.1-<1%	Skin Sens. 1B-Aquatic Chronic 3;H317-H412,-	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Airloop–Linen Breeze AIRLOOP LINEN-EU

Version: 3

Cinnamaldehyde	104-55-2, 57194-69-1	203-213-9		0.1-<1%	Skin Irrit. 2-Eye Irrit. 2-Skin Sens. 1A-Aquatic Chronic 3;H315-H317-H319-H412,-	oral: ATE = 2220 mg/kg bw
Longifolene	475-20-7	207-491-2		0.1-<1%	Skin Sens. 1B-Asp. Tox 1-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 1; H304-H317-H410,-	M = 1-M = 1
omega-Pentadecalactone	106-02-5	203-354-6		0.1-<1%	Skin Sens. 1B-Aquatic Chronic 2;H317-H411,-	
Eugenol	97-53-0	202-589-1		0.1-<1%	Eye Irrit. 2-Skin Sens. 1B;H317-H319,-	oral: ATE = 2500 mg/kg bw
2,4-Dimethyl-3-cyclohexen-1-carboxaldehyde	68039-49-6	268-264-1		0.1-<1%	Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Aquatic Chronic 2; H315-H317-H411,-	oral: ATE = 2330 mg/kg bw
Isocyclocitral	1335-66-6, 1423-46-7	215-638-7		0.1-<1%	Skin Irrit. 2-Eye Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Aquatic Chronic 3;H315-H317-H319-H412,-	oral: ATE = 3220 mg/kg bw
16-Hydroxy-7-hexadecenoic acid lactone	123-69-3	204-644-5		0.1-<1%	Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 1; H410,-	M = 10-M = 10

Substances présentant des limites d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires:

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008	Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA.
Citral	5392-40-5	226-394-6		0.1-<1%	Skin Irrit. 2-Eye Irrit. 2-Skin Sens. 1;H315-H317-H319,-	
alpha-Pinene	80-56-8, 7785-26-4	201-291-9		1-<5%	Flam. Liq. 3-Acute Tox. 4-Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Asp. Tox 1-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 1; H226-H302-H304-H315-H317-H410,-	M = 1-M = 1-oral: ATE = 500 mg/kg bw
beta-Pinene	127-91-3	204-872-5		1-<5%	Flam. Liq. 3-Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Asp. Tox 1-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 1; H226-H304-H315-H317-H410,-	M = 1-M = 1
d-Limonene	5989-27-5, 138-86-3, 5989-54-8	227-813-5, 205-341-0, 227-815-6		1-<5%	Flam. Liq. 3-Skin Irrit. 2-Skin Sens. 1B-Asp. Tox 1-Aquatic Acute 1-Aquatic Chronic 3; H226-H304-H315-H317-H400-H412,-	M = 1

Substances qui sont des perturbateurs endocriniens selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, supérieur à 0,1%:

Non applicable

Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes et très bioaccumulables, au-delà de 0,1%:

Non applicable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Airloop–Linen Breeze AIRLOOP LINEN-EU

Version: 3

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Sortir du site d'exposition, se mettre à l'air frais, se reposer et consulter un médecin.

Exposition des yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Exposition de la peau: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

Ingestion: Rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non attendu, voir Section 4.1 pour plus d'informations.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Milieux compatibles: Dioxyde de carbone, Voie sèche, Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possible libération: Monoxyde de carbone, composés organiques non identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir les mesures de protection dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir à distance des canalisations, de l'eau de surface et souterraine et du sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retirer les sources d'inflammation. Fournir une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation excessive des vapeurs. Contenir immédiatement tout déversement à l'aide de sable ou de poudre inerte. Mettre au rebut conformément aux réglementations locales.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Airloop–Linen Breeze AIRLOOP LINEN-EU

Version: 3

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à distance de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer. Porter un équipement de protection individuelle si nécessaire. Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle. Utiliser dans des espaces correctement ventilés. Interdiction de boire, de manger ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit bien ventilé. Fermer correctement le conteneur. Conserver au frais. Fixer/Attacher le conteneur et l'équipement de réception. Utiliser un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désodorisant: Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Airloop–Linen Breeze AIRLOOP LINEN-EU

Version: 3

Ingrédient	CAS	CE	Description	Valeur
Citral	5392-40-5	226-394-6	Polish NDS mgm3	27 mg/m ³
			Polish NDSC h mgm3	54 mg/m ³
alpha-Pinene	80-56-8, 7785-26-4	201-291-9	(CH)-Switzerland_KZGW-Wert 1_mg/m ³	224 mg/m ³
			(CH)-Switzerland_KZGW-Wert 2_ppm	40 ppm
			(CH)-Switzerland_MAK-Wert 1_mg/m ³	112 mg/m ³
			(CH)-Switzerland_MAK-Wert 2_ppm	20 ppm
beta-Pinene	127-91-3	204-872-5	(CH)-Switzerland_KZGW-Wert 1_mg/m ³	224 mg/m ³
			(CH)-Switzerland_KZGW-Wert 2_ppm	40 ppm
			(CH)-Switzerland_MAK-Wert 1_mg/m ³	112 mg/m ³
			(CH)-Switzerland_MAK-Wert 2_ppm	20 ppm
d-Limonene	5989-27-5, 138-86-3, 5989-54-8	227-813-5, 205-341-0, 227-815-6	German OEL Long term ppm	5 ppm
			German OEL Long term mgm3	28 mg/m ³
			German OEL Short term mgm3	112 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux / de la peau

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection respiratoire

Garantir une ventilation adéquate et continue afin d'éviter la formation excessive de vapeur et d'assurer le respect des limites d'exposition sur le lieu de travail. Si nécessaire, et en fonction des caractéristiques et des volumes d'utilisation, les contrôles techniques suivants peuvent être requis comme mesures de protection supplémentaires : a) Isoler les salles de mélange et les autres espaces où ce matériau est utilisé ou manipulé à découvert. Maintenir ces espaces à une pression inférieure à celle du reste de l'usine. b) Porter un équipement de protection individuelle - un appareil respiratoire agréé correctement installé et équipé d'une cartouche ou d'un boîtier filtrant la vapeur organique et d'un filtre à particules. c) Utiliser une ventilation par aspiration locale autour des réservoirs ouverts et des autres sources ouvertes entraînant une exposition potentielle afin d'éviter une inhalation excessive, y compris les espaces où le matériau est pesé ou mesuré à découvert. De plus, utiliser une ventilation par dilution générale dans l'espace de travail afin de supprimer ou de réduire l'éventuelle exposition du personnel. d) Utiliser des systèmes clos pour transférer et traiter ce matériau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Airloop–Linen Breeze AIRLOOP LINEN-EU

Version: 3

Voir également les Sections 2 et 7.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique/Couleur:	Light Blue Solide
Odeur:	Caractéristique
Seuil Olfactif:	Non déterminé
Point de fusion / point de congélation:	Non déterminé
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	> 100 °C
Inflammabilité:	Non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non déterminé
Point d'éclair;	> 100 °C
Température d'auto-allumage:	Non déterminé
Température de décomposition:	Sans objet
pH:	Non déterminé
Viscosité cinématique:	Non déterminé
Solubilité;	Non déterminé
Coefficient de partage : n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé
Pression de vapeur;	0.48916807 mmHg
Densité et/ou densité relative:	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non déterminé
Caractéristiques des particules:	Non déterminé

9.2. Autres informations Aucune disponibilité

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ne présente aucun danger significatif de réactivité en soi ou au contact de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité dans des conditions normales de conservation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non attendu dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur extrême.

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec des acides forts, des alcalis ou des agents oxydants.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Airloop–Linen Breeze AIRLOOP LINEN-EU**Version:** 3

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non attendu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'a pas été soumis à essai dans son ensemble concernant les effets sur la santé. Ces derniers ont été calculés à l'aide des méthodes énoncées dans le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

Toxicité Aiguë:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par voie orale	>5000
Toxicité aiguë par voie cutanée	Non applicable
Toxicité aiguë par inhalation	Non disponible.
Corrosion/irritation cutanée:	Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 2
Lésion oculaire grave/irritation oculaire:	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT-exposition unique:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT-exposition répétée:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration:	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information sur les ingrédients dangereux du mélange

Ingrédient	CAS	CE	LD50/ATE Voie orale	LD50/ATE Voie cutanée	LC50/ATE Inhalation	LC50 Voie
Benzyl benzoate	120-51-4	204-402-9	1160	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.

Voir les Sections 2 et 3 pour des informations complémentaires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité Non disponible.**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Non disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Airloop–Linen Breeze AIRLOOP LINEN-EU

Version: 3

12.4. Mobilité dans le sol Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance ne respecte pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH, Annexe XIII.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne Non applicable

12.7. Autres effets néfastes Non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Mettre au rebut conformément aux réglementations locales. Éviter de mettre au rebut dans les systèmes d'évacuation et dans l'environnement. Les conteneurs vides doivent être apportés à un site agréé de traitement des déchets pour leur recyclage ou leur mise au rebut.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	14.2. Nom d'expédition des Nations unies	14.3. Classe (s) de danger pour le transport	Sous-risque:	14.4. Groupe d'emballage
Règlement type de l'ONU	Non classé	-	-	-	-
IMDG	Non classé	-	-	-	-
ADR,RID,ADN	Non classé	-	-	-	-
ICAO TI	Non classé	-	-	-	-

14.5. Dangers pour l'environnement Elle n'est pas dangereuse pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun supplément

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non classé

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

N° de référence SDS :: SDS_1218

Total % of high VP components (VOC): 12.3%

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations»

Limite de concentration en %: SCI 2=84.53% EDI 2=94.70% SS 1=28.99% EH C3=5.55%

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Airloop–Linen Breeze AIRLOOP LINEN-EU**Version:** 3**Total valeurs fractionnaires:** SCI 2=1.18 EDI 2=1.06 SS 1=3.45 EH C3=18.03**Légende des révisions:**

Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

Information sur les ingrédients dangereux du mélange

Limite de concentration en %

Limites d'exposition professionnelle

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Total valeurs fractionnaires

Code des abréviations:

Abréviation	Signification
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox 1	Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie de danger 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Fixer/Attacher le conteneur et l'équipement de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
P242	Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: Airloop–Linen Breeze AIRLOOP LINEN-EU**Version:** 3

P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P270	Interdiction de manger, de boire ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301/310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301/312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P303/361/353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308/313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P331	NE PAS faire vomir.
P332/313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333/313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337/313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P370/378	En cas d'incendie: utiliser pour l'extinction: Foam, Produit chimique sec, Le dioxyde de carbone.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403/233/235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P403/235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans: site d'élimination approuvé.
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégories de danger 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont à notre connaissance véridiques et exactes, cependant toutes les données, instructions, recommandations et/ou suggestions ne sont pas garanties.